

# Les Infos de Base

Mercredi 14 mars 2012  
volume 15, numéro 11  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase*  
*Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase* *Règlements du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase*  
*Lois du Canada*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase*  
*Règlements du Canada*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 14 mars 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 mars 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 14 mars 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 10 du 10 mars 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 mars 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 4 du 25 janvier 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 8 du 25 février 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 16 janvier 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 5 du 29 février 2012. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 24, 25, 26 et entrées en vigueur au 15 février 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 février 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 15 février 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 février 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 28 février 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1<sup>er</sup> mars 2012 et contient maintenant quelque 8 263 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées en perfusion clinique*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 159-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1224], nouveau.

*Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société*, [R.R.Q., c. C-26, D. 160-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1226], nouveau.

*Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 123], aa. 1.1-1.3, 7, 10.1, 14, 19, 19.1, 27, 32, 42.1, 50, 51, 54, 57, 60, 61.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, D. 161-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1230, aa. 1-15.

*Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 10], titre de la section 1, aa. 3, 4.

*Règlement modifiant le Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée*, A.M. 2012-007 du 05-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1234, aa. 1, 2.

*Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 32], a. 4.3.

*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, A.M. 2012-006 du 05-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1235, a. 1.

*Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité*, [R.R.Q., c. **C-73.2**, r. 1], aa. 12.1, 20, 37, 41, 42, 51, 82.

*Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité*, D. 156-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1221, aa. 1-6, 7 (partie).

*Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 3], aa. 1, 5, titre de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre 1 (A), 6 (A), 13 (A), 14, 15, 16, 18, 19, 20, 34, 35, titre du chapitre III, 45 (A).

*Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, D. 157-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1222, aa. 1-15.

*Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommis et l'inspection des courtiers et des agences*, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 4], aa. 29, 32, 45.

*Règlement modifiant le Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommis et l'inspection des courtiers et des agences*, D. 154-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1216, aa. 1-3.

*Règlement sur les droits et tarifs exigibles en vertu de la Loi sur les entreprises de services monétaires*, [R.R.Q., c. **E-12.000001**, D. 152-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1215], nouveau.

*Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées en perfusion clinique*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 3], remplacé.

*Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées en perfusion clinique*, D. 159-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1224, a. 6.

*Règlement autorisant la signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports*, [R.R.Q., c. **M-28**, r. 5], aa. 1.1-3.1, 31.8-31.11.

*Règlement modifiant le Règlement autorisant la signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports*, D. 167-2012 du 29-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1233, aa. 1-5.

*Règlement sur la contribution des acheteurs de crabe des neiges de la zone 16 à l'Association québécoise de l'industrie de la pêche*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9836 du 21-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1239], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.